

SECTION DE 4^{ème} BILINGUE anglais

AU COLLEGE DE NORMANDIE à la rentrée 2026

Dans cette section (groupe d'élèves de classes différentes), une partie des enseignements sera dispensée en anglais.



Objectifs :

- enseignement de l'anglais plus poussé avec heures supplémentaires au fil des niveaux
- dépasser le cadre du cours de langue pour l'apprentissage et l'utilisation de l'anglais.
- exposer les élèves à un « bain linguistique » le plus authentique et culturel qui soit.
- utiliser l'anglais dans le quotidien scolaire au travers des programmes d'enseignement quand cela est possible (par ex. en technologie, en maths, en Enseignement moral et civique = EMC).

Le recrutement pour la rentrée 2026 s'effectuera au collège par le biais d'un test écrit le **LUNDI 3 NOVEMBRE de 12h00 à 13h00 EN SALLE A23** et de l'avis du professeur actuel d'anglais ainsi que du conseil de classe. Les critères de sélection seront le niveau global de compréhension et d'expression, la capacité à formuler des réponses spontanées (à l'oral comme à l'écrit), la capacité à travailler en groupe et s'adapter. **L'élève devra se présenter au plus tard le matin (récréation) de l'épreuve auprès de Mme Lemaistre (A23) qui lui remettra une carte de passage en priorité pour la cantine.**

A l'issue de l'année de 4^{ème} il pourra être décidé par l'équipe pédagogique de ne pas conserver l'enfant dans la section faute de réelle motivation.

ATTENTION ! NOMBRE DE PLACES TRES LIMITE = les élèves ayant déjà été recrutés en fin de CM2, et formant déjà un groupe d'élèves bilingues depuis la 6^{ème}, il s'agit uniquement de compléter les places restant libres.

Coupon réponse **A REMETTRE AU SECRETARIAT : AVANT LE 31 octobre 2025**

Nom de l'élèvePrénomClasse de 5^{ème} en 2025

Adresse mail d'un parent

Numéro de tel d'un parent

Je soussigné(e), M. Mme, parent / responsable légal souhaite que l'enfant soit intégré à la section bilingue en 4^{ème} en 2026.

J'ai pris connaissance qu'à l'issue de l'année de 4^{ème} il pourra être décidé par l'équipe pédagogique de ne pas conserver l'enfant dans la section faute de réelle motivation.

A, le signature